

Québec, le 9 mai 2017

Objet : Demande d'accès à l'information pour obtenir copie des règlements facultatifs soumis à l'approbation de la SHQ par la Coopérative d'habitation Radar située au 1160, rue de Champlain à Montréal

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 20 avril 2017 concernant l'objet en titre, nous désirons vous informer que la Société d'habitation du Québec (SHQ) ne détient pas les règlements facultatifs de la Coopérative d'habitation Radar. En effet, ces documents n'ont pas été soumis pour approbation à la SHQ.

Conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous confirmons que vous pouvez demander une révision de notre décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par

André Ménard

Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels